REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES LAND

Envoyé en préfecture le 27/06/2024 Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID: 040-214002834-20240624-DE2024090-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du lundi 24 juin 2024

2024 - 090

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 23

- En exercice: 23

- Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de la convocation: 18/06/2024

Date d'affichage: 18/06/2024

L'an Deux Mil Vingt-quatre et le lundi 24 juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire

Présents: MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, ETIENNE, CONSTANTIN, CHAUPRADE, HOURQUET, LAGRASSE, DARRACQ, MARIMPOUY, EDE, LAHONTAN, LABUXIERE, LARROQUE.

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à M. BEDAT Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE Mme WLUSEK a donné procuration à Mme HOURQUET M. SEIRACQ a donné procuration à M. VILATON M. GATUINGT a donné procuration à M. FOURNET

Absent: M. DEHEZ

Secrétaire de séance : Jean-Jacques LAHONTAN

OBJET:

TARIFS ET PRESTATIONS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

VU la délibération n°2022-104 du conseil municipal en date du 12 juillet 2022 fixant le prix de la restauration scolaire au 1^{er} septembre 2022 intégrant la prestation « du temps d'animation de la pause méridienne » et la « tarification sociale des cantines scolaires »

CONSIDERANT l'augmentation de +5%, au 1^{er} septembre 2024 du prestataire de service « La Culinaire des Pays de l'Adour »,

CONSIDERANT que les Communes constituant le Rassemblement Pédagogique Intercommunal « Saint-Vincent-de-Paul / Buglose / Téthieu » a modifié sa tarification uniforme vers des tarifs échelonnés en fonction des quotients familiaux,

CONSIDERANT que les Communes constituant le Rassemblement Pérubié le que Intercommunal « Saint-Vincent-de-Paul / Buglose / Téthieu » sont

fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale (DSR) et que « la tarification sociale des cantines scolaires » peut être déployée, répondant ainsi aux questionnements en ce sens des représentants des Parents d'Elèves,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'éviter une forte augmentation et d'anticiper dès à présent les hausses futures,

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, A l'UNANIMITE

DECIDE que les tarifs et prestations de la restauration scolaire seront les suivants et s'appliquent au 1er septembre 2024 :

RESTAURATION + ANIMATION PAUSE MERIDIENNE		
QF ≥ 905,01	3,25 €	
794,01 ≥ QF ≤905	1,00€	Tarification sociale des cantines
449,01 ≥ QF ≤794	0,90€	
QF ≤ 449	0,70 €	
Repas adultes	3.80 €	

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal Pour copie conforme Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le 26 juin 2024

Le Maire,

Henri BEDAT

VOTE:

Pour 22 Contre 00 Abstention 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Identifiant unique: 040 - 214002834 - 20240624 - DE2024090

et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr).